

Les familles françaises

Sébastien Dupont

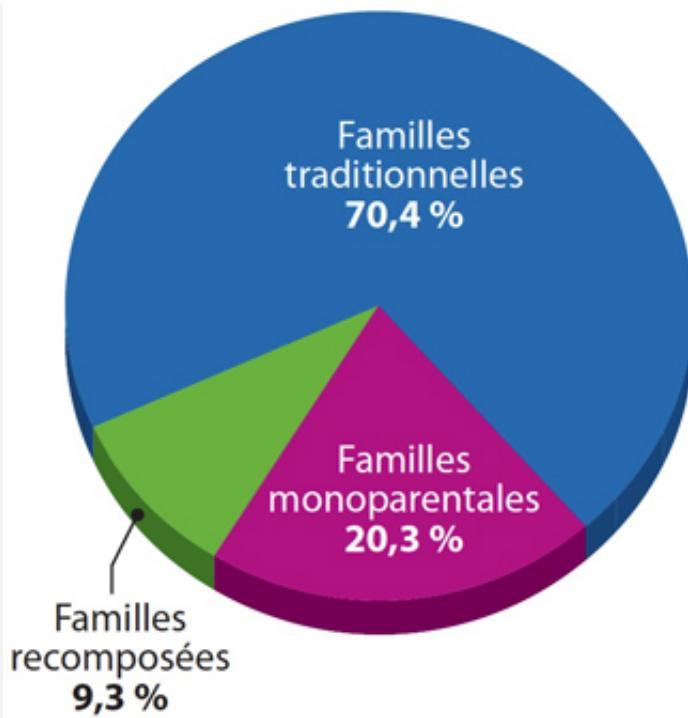
Monoparentale, recomposée, traditionnelle, cohabitation avec un grand-parent..., la famille française type n'existe pas. Mais une chose demeure, l'engouement des Français pour leurs proches reste élevé.

Comment sont-elles composées ?

Les enquêtes distinguent trois grands types de familles. L'appellation « famille traditionnelle » renvoie aux familles composées d'un couple d'adultes (mariés ou non) et de leurs enfants partageant le même foyer. La « famille monoparentale » désigne les ménages composés d'un parent ne vivant pas en couple et de ses enfants. Enfin, le terme « famille recomposée » recouvre les ménages comptant un couple et au moins un enfant né d'une précédente union de l'un des conjoints. Cette méthode offre une première photographie des familles françaises.

La répartition des familles selon ces trois types de ménage a beaucoup évolué au cours des 25 dernières années. La part des familles « traditionnelles » a diminué de 9 %. À l'inverse, celle des familles monoparentales a augmenté de 32 % et celle des familles recomposées de 31 %. Cette évolution – que l'on retrouve de façon comparable dans les autres pays occidentaux – s'explique par la libération des mœurs, l'augmentation des divorces et des séparations et l'accès des femmes à l'indépendance financière grâce au travail salarié.

**Répartition des familles
selon les trois grands types recensés**



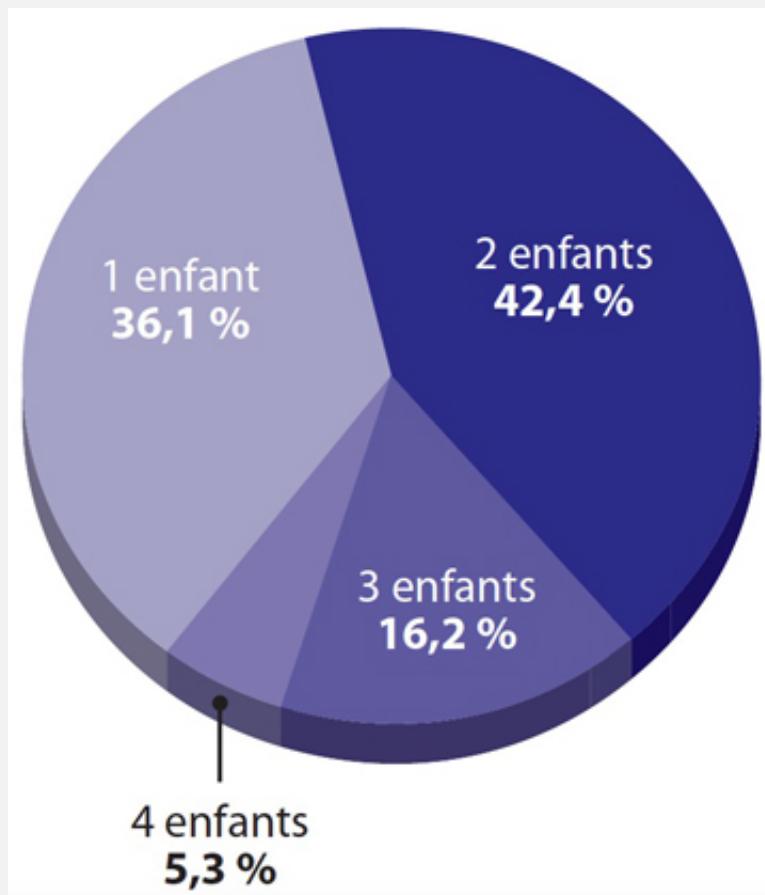
Les familles homoparentales, qui ont occupé le devant de la scène médiatique ces dernières années, sont difficiles à recenser. Les quelques statistiques officielles mettent en évidence le fait qu'elles demeurent très marginales du point de vue numérique. Elles représenteraient environ 2 ménages familiaux sur 1 000.

Il est intéressant d'observer que la mère est présente dans la grande majorité des « nouvelles familles » : 85 % des parents de famille monoparentale sont des mères, 80 % des beaux-parents sont des beaux-pères et 80 % des couples homoparentaux sont des couples de femmes. Ce déséquilibre témoigne de la persistance d'une répartition traditionnelle des rôles entre hommes et femmes. Malgré l'émergence des « nouveaux pères » qui veulent s'impliquer davantage, les mères restent les plus engagées dans l'éducation des enfants et l'entretien du foyer. Les aspirations à un partage des rôles plus égalitaire peinent encore à se concrétiser, sans doute parce qu'elles impliquent un changement social global, qui touche aussi bien à nos représentations culturelles (ce que sont un père et une mère) qu'aux politiques familiales ou au monde du travail. Par exemple, ce dernier attend toujours des hommes qu'ils se consacrent principalement à leur activité professionnelle.

Un autre paramètre significatif concerne le nombre d'enfants par famille. Au cours du dernier siècle, la taille moyenne des fratries a diminué. Cette évolution est liée à la « transition démographique » : dans les pays développés, l'amélioration des conditions de vie s'accompagne d'une forte diminution de la mortalité infantile et d'une volonté de maîtriser les naissances (*Sciences Humaines*, n° 272). Le rapport aux enfants se transforme aussi : plus les parents se préoccupent de leur assurer les meilleures conditions pour leur développement, plus ils en réduisent le nombre. La majorité des familles comptent désormais 1 enfant (36,1 %) ou 2 (42,4 %). Les familles dites nombreuses (3 enfants ou plus selon les critères des politiques familiales françaises) se font plus rares ; en moins d'un siècle, leur proportion a en effet été divisée par 2. Aujourd'hui, seule 1 famille sur 5 (21,5 %) est une famille nombreuse. La part des familles comptant exactement 3 enfants est restée relativement stable (16,2 %). En revanche, la proportion de familles de 4 enfants ou plus a fortement diminué (5,3 %), en même temps qu'augmentait la part des familles de 2

enfants.

Les familles françaises selon le nombre d'enfants



En France, les familles d'immigrés de première génération comptent des fratries en moyenne plus importantes que les autres et entrent plus fréquemment dans la catégorie des familles nombreuses (36,2 % contre 20 % pour les familles de non-immigrés). Cependant, les familles de descendants d'immigrés ont un nombre d'enfants proche de celui des autres familles. Les comportements en matière de fécondité semblent ainsi s'ajuster aux normes nationales au fur et à mesure des générations.

Le nombre d'enfants par ménage varie beaucoup selon le type de famille : les familles traditionnelles comptent 2 enfants en moyenne, contre 1,7 pour les ménages monoparentaux et 2,3 pour les ménages recomposés. Plus de la moitié (56 %) des ménages monoparentaux ne dénombrent qu'un seul enfant ; cette configuration familiale minimale (le face-à-face entre un parent et un enfant) tend à augmenter. À l'inverse, les ménages recomposés gonflent les rangs des familles nombreuses. Cette spécificité provient généralement de l'« addition » d'enfants issus de plusieurs unions. Plus d'un tiers des ménages recomposés sont des familles nombreuses, contre 1 ménage traditionnel sur 5 et 1 ménage monoparental sur 6.

- « **1,6 million d'enfants vivent dans une famille recomposée** »

C. Barre, *Insee Première*, n° 901, 2003.

- « **Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée** »

Aude Lapinte, *Insee Première*, n° 1470, 2013.

- « Avoir trois enfants ou plus à la maison »

Nathalie Blanpain et Liliane Lincot, *Insee Première*, n° 1531, 2015.

La « famille traditionnelle » reste la norme

Les ruptures et recompositions familiales ont beaucoup augmenté au cours du dernier demi-siècle, mais elles sont encore loin de toucher la majorité des familles. Aujourd’hui encore, 70,4 % des ménages familiaux sont des ménages traditionnels (deux parents et leurs enfants). Trois quarts des enfants (75,2 %) qui vivent en famille vivent avec leurs deux parents (71,3 % en ménage traditionnel et 3,9 % en ménage recomposé, c'est-à-dire avec au moins un demi-frère ou une demi-sœur). Plus les enfants avancent en âge, plus ils sont exposés au risque de voir leurs parents se séparer ; mais, même à la veille de leurs 18 ans, la proportion d’enfants de parents séparés ne dépasse pas un tiers des mineurs. On observe également la survivance de rituels familiaux que l’on croyait en voie de disparition : aujourd’hui encore, deux tiers des enfants mineurs vivent avec des parents mariés et un tiers des nouveau-nés sont baptisés.

Au-delà de ces données statistiques, la famille traditionnelle demeure surtout une norme culturelle. Dans leur grande majorité, les Français restent en effet attachés au modèle de la famille unique et pérenne (77 % préfèrent « construire une seule famille dans leur vie en restant avec la même personne »). Cet idéal est particulièrement fort chez les jeunes adultes (84 % des 18-24 ans et 89 % des 25-34 ans). Ces deux phénomènes peuvent paraître *a priori* paradoxaux. Pourtant, ce sont deux faces d'une même tendance : plus les individus idéalisent la vie familiale, plus ils se montrent exigeants envers elle et donc sujets à la rupture. La grande majorité des familles monoparentales et recomposées semblent ainsi résulter de l’« échec » et de l’abandon d’un autre modèle de famille. Cela expliquerait pourquoi leur augmentation statistique ne s’accompagne pas d’une banalisation psychologique. Les ruptures familiales exposent les différents protagonistes – adultes et enfants – à la désillusion et au deuil (et parfois à des conflits fortement chargés en émotions).

La promotion du mariage entre personnes de même sexe est une autre manifestation de l’idéal de pérennité. Une proportion importante des couples gays et lesbiens aspirent, comme les couples hétérosexuels, à la sécurité et à la longévité conjugales et familiales. Pour ces couples comme pour les autres, le mariage, aussi décrié qu'il ait été par le passé, peut apparaître comme une source de stabilité et de reconnaissance institutionnelle. Depuis la loi sur le « mariage pour tous », les mariages entre personnes de même sexe représentent environ 4 % de l’ensemble de ceux prononcés chaque année. Comme pour les couples hétérosexuels, nombre d’entre eux y cherchent une source de sécurité conjugale mais aussi filiale (possibilité d’adopter l’enfant du conjoint, transmission des biens, pérennité des liens, etc.). Les études montrent que les personnes homosexuelles ont finalement des préoccupations semblables aux autres.

• « Chiffres clefs de la famille »

Union nationale des associations familiales, 2015.

- « **Les Français et la famille** »

Sondage Ipsos, 2011.

Quelles sont les particularités de la France ?

Lorsque l'on compare les familles françaises aux familles européennes ou occidentales, une première particularité apparaît : leur forte fécondité. Depuis une dizaine d'années, l'indice de fécondité nationale s'est stabilisé autour de 2 enfants par femme, ce qui place la France parmi les pays les plus fertiles de l'Union européenne (moyenne : 1,6) et de l'OCDE (moyenne : 1,7). Ce taux reste néanmoins en deçà du seuil de renouvellement des populations estimé en Occident à 2,1 enfants par femme. Contrairement à une idée reçue, ce ne sont pas les familles d'immigrés qui expliquent la haute fécondité de la France. Le taux de fécondité des femmes immigrées – en moyenne supérieur à celui des autres femmes – n'influe que très légèrement sur la fertilité nationale (environ + 0,1 enfant).

L'État et ses politiques familiales jouent certainement un rôle dans le maintien de cette fécondité relativement haute. Plus spécifiquement, les mesures permettant aux femmes de conserver leur activité professionnelle tout en faisant des enfants favorisent les naissances (crèches, aménagements du temps de travail, etc.). À l'inverse, notre voisin allemand – où les mères qui ne se consacrent pas entièrement à leurs enfants sont stigmatisées comme des « mères corbeaux » – souffre ainsi d'une très faible fécondité (1,5).

Concernant l'évolution des mœurs et les transformations de la cellule familiale, la France s'inscrit dans la moyenne des pays occidentaux. La proportion de ménages monoparentaux apparaît généralement comme un indicateur de l'évolution des familles (la moyenne des pays de l'Union européenne est de 20,9 %). Cette proportion augmente en France comme dans la plupart des pays (elle est aujourd'hui de 20,3 %), mais elle reste relativement faible en comparaison avec ce que l'on observe dans d'autres populations qui comptent désormais plus d'un quart de familles monoparentales, comme la Grande-Bretagne (26,4 %) ou les États-Unis (28,3 %). De la même façon, le taux de divorces français (2,1/1 000 habitants) est très proche des moyennes observées dans l'Union européenne (2,0) et l'OCDE (2,1).

• Les Politiques familiales

Julien Damon, Puf, coll. « Que sais-je ? », 2006.

• Anatomie sociale de la France. Ce que les big data disent de nous

Hervé Le Bras, Robert Laffont, 2016.

Les « familles des villes » sont-elles différentes des « familles des champs » ?

Les familles situées dans les grandes zones urbaines se distinguent de celles des petites ou moyennes agglomérations. Les grandes villes présentent en effet des taux singulièrement plus élevés de divorces et de séparations, de familles monoparentales, recomposées et homoparentales et, inversement, un nombre d'enfants par ménage plus petit. Par exemple, les familles monoparentales représentent un ménage familial sur quatre dans les grandes villes contre un sur six en zone rurale. C'est aussi dans les grandes villes que les femmes ont leur premier enfant le plus tard.

Ces phénomènes appellent plusieurs explications. La première a trait aux mœurs et aux représentations : les milieux ruraux nourrissent des conceptions plus traditionnelles de la famille que les grandes villes. Or, les comportements en matière de fécondité et de famille ont justement tendance à s'accentuer par effet de comparaison sociale. Par exemple, une jeune femme se sentira davantage encouragée à fonder une famille et à donner naissance à de nombreux enfants si elle vit en milieu rural, ne serait-ce qu'en observant les femmes de son entourage. À l'inverse, la pression sociale que subit une jeune femme vivant dans une grande ville porte en priorité sur la réalisation professionnelle, personnelle et amoureuse. L'anonymat et la liberté de mœurs des grandes villes paraissent également plus favorables aux nouvelles configurations familiales, comme les familles homoparentales ou multirecomposées. La deuxième explication relève de l'habitat. Considérant le marché de l'immobilier, il est de fait plus aisé pour des parents de bénéficier d'un logement propice à fonder une famille nombreuse dans les zones rurales que dans les grandes villes. Les couples urbains qui aspirent à avoir trois enfants ou plus tendent ainsi à quitter les grandes agglomérations.

- « **Les familles monoparentales. Des difficultés à travailler et à se loger** »

Olivier Chardon, Fabienne Daguet et Émilie Vivas, *Insee Première*, n° 1195, 2008.

- **Le Mystère français**

Hervé Le Bras et Emmanuel Todd, Seuil, 2013.

- **Anatomie sociale de la France. Ce que les big data disent de nous**

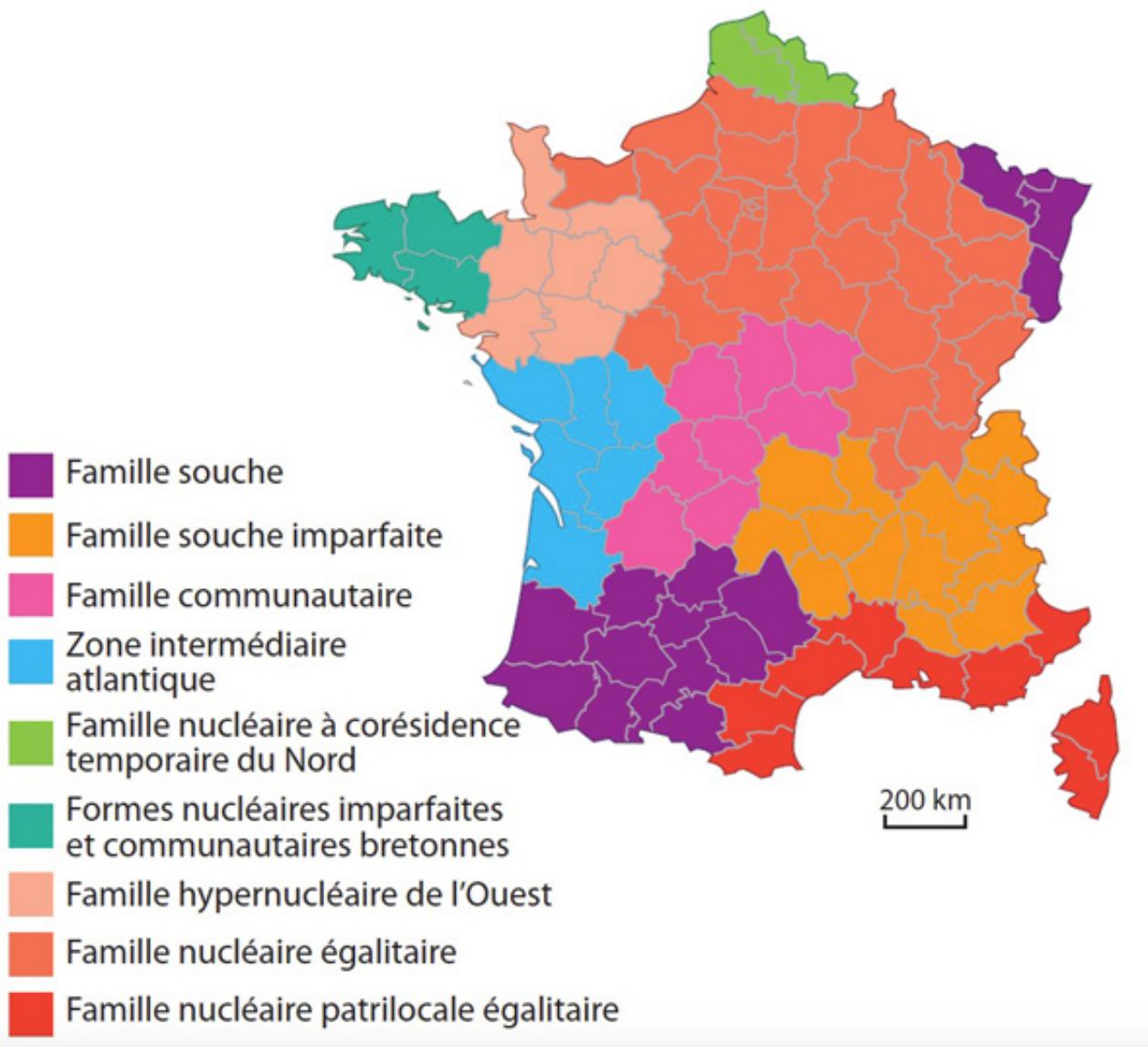
Hervé Le Bras, Robert Laffont, 2016.

Existe-t-il des différences régionales ?

Les racines culturelles locales sont vivaces ! Les régions qui ont une forte tradition religieuse (comme la façade ouest de la France, la Franche-Comté ou l'Alsace) montrent par exemple une proportion de familles monoparentales significativement plus faible qu'ailleurs.

Dans leur ouvrage *Le Mystère français* (2013), les démographes Hervé Le Bras et Emmanuel Todd ont mis en évidence les signes résiduels des systèmes familiaux anciens, qui étaient ceux de la paysannerie de l'Ancien Régime. Le système de la famille nucléaire, qui se singularise par le fait que seulement un couple et leurs enfants (soit deux générations) vivent sous le même toit, n'est pas le seul modèle qui s'est développé sur notre territoire (il caractérise le grand bassin parisien et le Nord de la façade ouest) ([carte 1](#)).

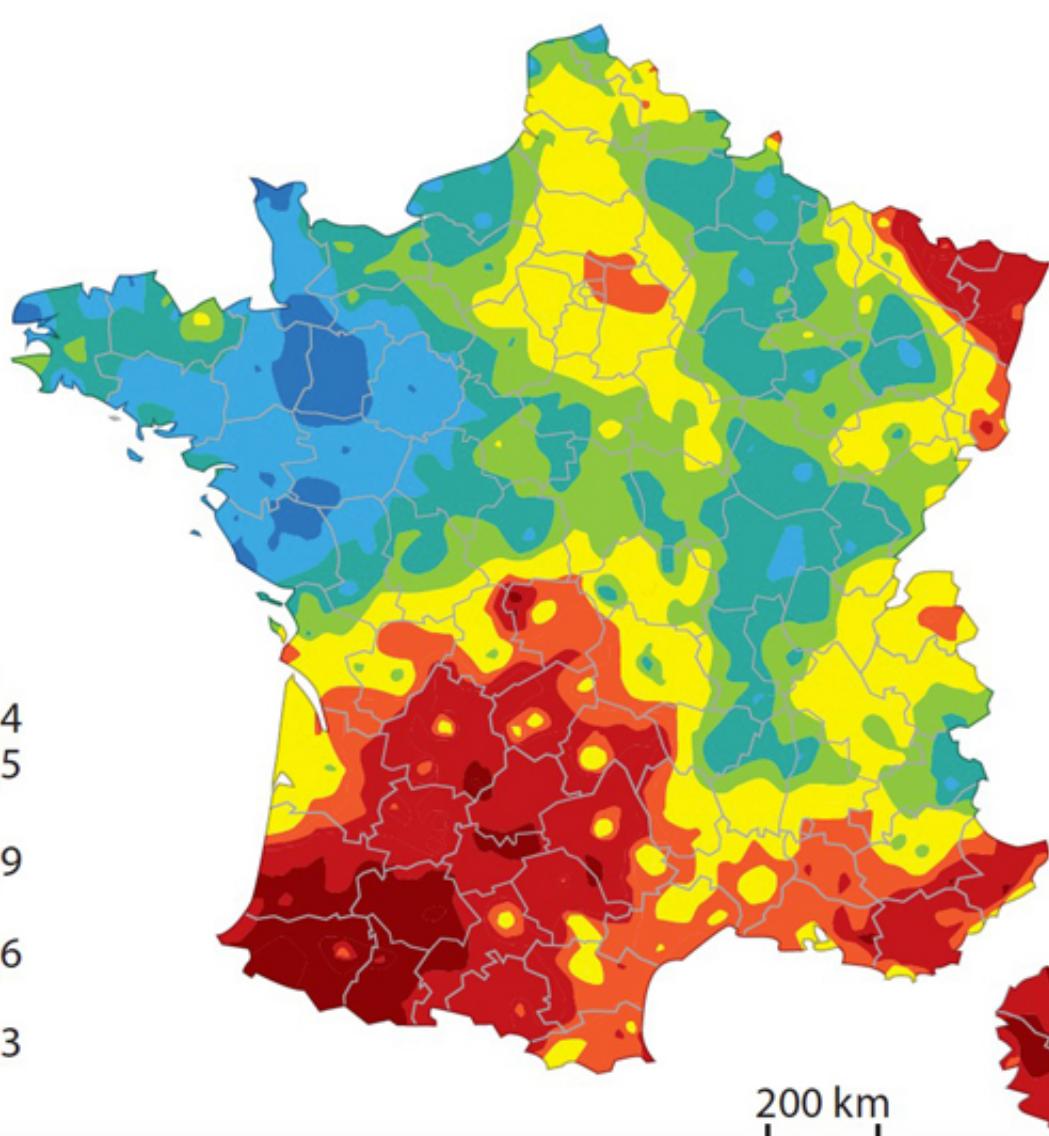
Carte 1. Les structures familiales



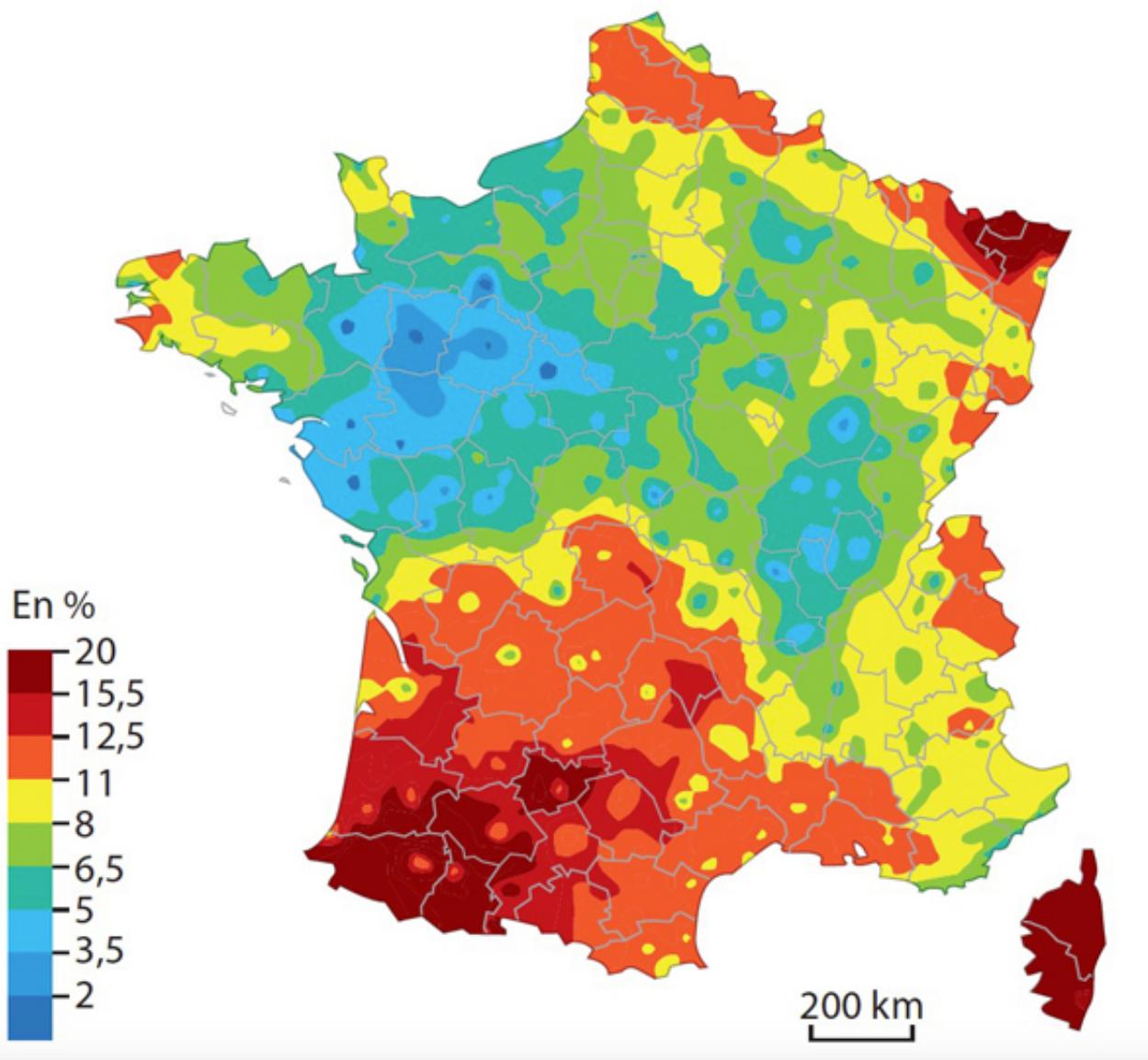
Le système de la famille « souche », typique de l'Alsace et de l'Occitanie, se caractérisait par la cohabitation de trois générations au sein du ménage et surtout par l'élection d'un seul héritier (souvent l'aîné des fils selon le principe de la primogéniture). Dans ce système, un seul enfant héritait des biens familiaux (par exemple la maison, la ferme ou le commerce). Il ne quittait pas le domicile familial à l'occasion du mariage et continuait de vivre avec ses parents, tout en fondant sa propre famille. Il restait ainsi sous l'autorité de son propre père (le véritable patriarche) et ce jusqu'au décès de celui-ci. Les autres enfants, en mal d'héritage, étaient amenés à quitter le foyer (en se mariant, en partant travailler pour une autre famille ou en rejoignant un ordre militaire ou religieux) ou à y demeurer mais sous la dépendance du patriarche et de l'héritier unique (par exemple comme employé dans la ferme ou dans le commerce familial). La famille « communautaire » (observée dans le centre de la France) partageait avec la famille souche le principe de cohabitation de trois générations, mais elle s'en distinguait par le fait que plusieurs enfants (généralement les garçons de la fratrie) continuaient de vivre avec leur père après le mariage (ils pouvaient également être égaux face à l'héritage). Le territoire français a ainsi connu une grande diversité de systèmes familiaux, ce qui le distingue de la plupart des pays européens, qui ont pour la plupart des racines anthropologiques plus homogènes.

Les cartes établies par Hervé Le Bras et Emmanuel Todd montrent clairement l'influence persistante de ces racines anthropologiques, que ce soit du point de vue de la proportion de ménages complexes ([carte 2](#)) ou de la cohabitation avec une personne de plus de 80 ans ([carte 3](#)).

Carte 2. Ménages complexes (def.)

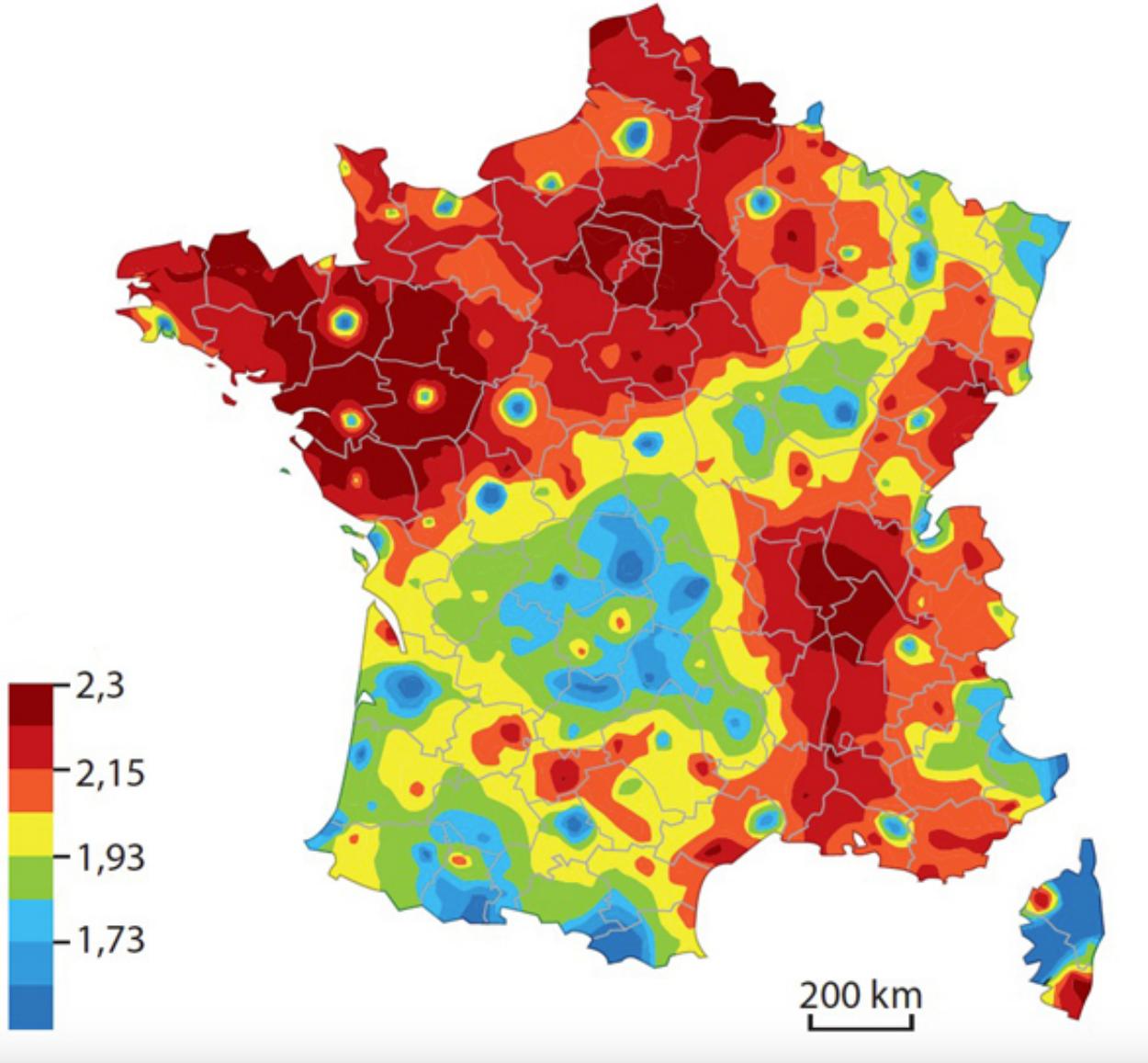


Carte 3. Cohabitation avec un aîné de plus de 80 ans



De la même façon, la carte de la fécondité française ([carte 4](#)) se superpose aux trois autres. Les régions qui ont pour fonds culturel des systèmes familiaux complexes (souche ou communautaire) continuent aujourd'hui de présenter des taux de fécondité significativement plus bas que la moyenne française. La nécessité de contenir les naissances a en effet toujours été prégnante dans ces régions, du fait des contraintes d'héritage et de cohabitation.

Carte 4. Nombre moyen d'enfants par femme



• Le Mystère français

Hervé Le Bras et Emmanuel Todd, Seuil, 2013.

Pourquoi un tel engouement pour la famille ?

Pour la très grande majorité des **Français (87 %)**, la famille est le domaine de la vie qu'ils considèrent comme le plus important, loin devant le travail, les amis et les loisirs. Dans le même sens, lorsqu'on leur demande quels sont les domaines qui sont les plus significatifs de leur identité personnelle, la famille arrive en première position pour 86 % d'entre eux (83 % pour les hommes et 89 % pour les femmes). Pour une majorité de nos compatriotes (54 %), « réussir sa vie familiale » est perçu comme la première condition du bonheur, loin devant la réussite en amour (24 %) ou dans le champ professionnel (8 %). La famille est donc une valeur forte à toutes les périodes de la vie, y compris à celles de la jeunesse et de l'autonomisation.

Cette valorisation de la famille amène une question : les Français valorisent-ils la famille en général ou leur propre famille ? Les intenses polémiques suscitées par le mariage pour tous semblent plaider pour la

première option. Ces débats – comme tous ceux que soulèvent les questions relatives à la famille (filiation, procréation médicalement assistée, etc.) – rappellent que la famille demeure une institution dans l'imaginaire collectif, et une institution que l'on ne peut pas changer si facilement. D'autres phénomènes indiquent que c'est plutôt leur propre famille que nos compatriotes entendent promouvoir, sinon sanctuariser. En effet, en période de crise économique et d'incertitude, les Français ont tendance à se replier sur leur cercle familial, perçu comme l'un des derniers espaces de sécurité et de solidarité. Le « facteur famille » paraît ainsi de plus en plus prégnant dans la mécanique sociale : solidarité familiale, transmission du patrimoine, activation du réseau familial en cas de besoin (pour la recherche d'emploi par exemple), etc. À une époque où l'économie se « repatriotionalise », la famille redevient la principale courroie de transmission des inégalités sociales. Quels que soient leurs idéaux politiques, la plupart des parents tendent à favoriser leurs propres enfants (au détriment des autres), en les faisant bénéficier de leur capital économique et social, mais aussi en orientant leur parcours scolaire (vers les établissements et les filières les plus favorables) et plus largement leur intégration sociale. La famille représente aussi bien une source de cohésion pour la société française en tant que valeur partagée, qu'un symbole de la diversité des mœurs et des trajectoires sociales.

- **Enquête « Valeurs des Européens »**

Association pour la recherche sur les systèmes de valeurs, 2008.

- **« La famille, pilier des identités »**

Frédérique Houseaux, *Insee Première*, n° 937, 2003.

- **« Les Français et la famille »**

Sondage Ipsos, 2011.

- **Francoscopie 2013**

Gérard Mermet, Larousse, 2012.

- **Le Capital au 21^e siècle**

Thomas Piketty, Seuil, 2013.

- **« Les transferts familiaux vers les jeunes adultes en temps de crise : le charme discret de l'injustice distributive »**

Adrien Papuchon, *Revue française des affaires sociales*, 2014/1.

- **Ce qui nous unit. Discriminations, égalité et reconnaissance**

François Dubet, Seuil, 2016.

Sébastien Dupont

Docteur en psychologie, thérapeute familial, auteur de *La Famille aujourd'hui. Entre tradition et modernité* (éd. Sciences Humaines, 2017).

NOTES

1

Selon l'INSEE, les ménages complexes "au sens statistique du terme, sont ceux qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées. Une famille comprend au moins deux personnes et elle est constituée soit d'un couple (marié ou non) avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Les enfants d'une famille doivent être célibataires (et eux-mêmes sans enfant).

Ces ménages sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc.) peut être très variable entre les personnes ; ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation, mais il est difficile de mettre en évidence une configuration type de ces ménages."